

Marie-Françoise de NANTEUIL

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE VUE À TRAVERS LA PRESSE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT (1935-1955)

Résumé : C'est dans la presse d'éducation et d'enseignement, entre 1935 et 1955 et entre autre dans les périodiques d'obédience catholique que l'on relève, d'un point de vue historique et social l'intérêt qu'ont porté les associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement libre à l'orientation professionnelle. Elles ont en effet pris part ainsi que la direction de l'enseignement catholique, à son développement, grâce en partie, à l'aide des structures spécialisées (INOP, BUS).

Mots-clés : Orientation professionnelle - Presse d'éducation et d'enseignement - Enseignement catholique - Enseignement public - Métier - Association de parents d'élèves de l'enseignement libre - Motivation.

Il a existé depuis les débuts de l'orientation professionnelle et particulièrement dans la période entre les deux guerres mondiales, une rivalité opposant scientifiques et hommes de terrain ; les premiers cherchant à s'imposer, depuis le développement progressif de la psychologie considérée comme une science, tant en Europe qu'aux USA et envisageant de l'appliquer ; les seconds investissant leurs connaissances empiriques et leurs compétences, dans le but de combler un besoin social en recrudescence depuis la Révolution industrielle. Les uns et les autres ont une même ambition, mais des visées différentes : les premiers sont portés par des idées de liberté et d'amélioration, les seconds y ajoutent la recherche d'un meilleur rendement.

Au moment où l'éducation est devenue redevable d'une science, s'est précisée la différence entre les méthodes des praticiens orienteurs responsables des applications, les uns plus scientifiques, les autres plus empiristes.

L'orientation en France est liée, d'abord aux profondes mutations sociales, économiques et techniques qui ont fortement accru la demande sociale d'éducation et d'orientation, au cours de ce siècle. Elle est aussi inséparable de l'évolution des modèles théoriques empruntés à la psychologie et à la sociologie : cela correspond au passage d'un modèle mécaniste et idéaliste, où l'on cherche à obtenir un ajustement entre les exigences des métiers et les aptitudes individuelles mesurées en fin

de parcours scolaire, à un modèle éducatif, où l'on cherche à développer les capacités des individus à l'autonomie, à la créativité et au choix.

La naissance de l'orientation est ainsi liée au développement des sociétés modernes capitalistes qui se caractérisent par une séparation entre producteurs et consommateurs, et une évolution des systèmes de productions ; le problème de l'affectation sociale des individus et par là même des moyens de cette affectation, est désormais posé.

Telle est la situation que nous tentons d'analyser en étudiant la place que l'enseignement et les familles catholiques donnent à l'orientation professionnelle depuis ses débuts.

Nous avons d'abord, après une étude approfondie de la presse d'éducation et d'enseignement au début du siècle dernier, étudié l'idée d'orientation dans cette presse spécialisée. Puis dans les périodiques d'obédience catholique, nous avons constaté, malgré un nombre de publications relativement faible, que plusieurs d'entre elles s'intéressaient à l'orientation professionnelle des jeunes, en particulier le périodique qui à lui seul nous a semblé remplir le mieux les conditions recherchées, à savoir *École et Liberté*. En dépouillant ce périodique nous avons pu découvrir l'intérêt que les familles catholiques, à travers leur journal, portaient à l'organisation de l'orientation professionnelle ; elles ont su, ensuite, encouragées par la Direction de l'Enseignement catholique, bénéficier de son développement en obtenant des accords avec le Bureau Universitaire de Statistique (BUS). Mais ce n'est que bien plus tard, vers 1968 que les parents d'élèves ont réellement contribué au fonctionnement de l'orientation par une action volontaire et délibérée au sein de leurs établissements d'enseignement.

Néanmoins, pendant la Seconde Guerre mondiale et durant ensuite un temps assez long, l'orientation professionnelle dans l'enseignement catholique est restée en sommeil, état dont elle ne parvient à sortir que grâce à l'aide apportée par l'État. Et ce n'est que bien plus tard, vers 1968, que les parents d'élèves ont réellement contribué au fonctionnement de l'orientation par une action volontaire et délibérée au sein des établissements d'enseignement.

LA PRESSE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

C'est dans la Presse d'Éducation et d'Enseignement (Caspar Karydis P. et Chambon A., 1986) que l'on peut constater les premières réalisations faites au sujet de l'orientation professionnelle, soit par l'État et les organismes professionnels récemment structurés, l'Institut National d'Orientation Professionnelle (INOP), et le Bureau Universitaire de Statistiques (BUS)¹, soit par les Associations de familles des établissements d'enseignement libre et les mouvements de jeunesse chrétienne ;

¹ L'Institut National d'Orientation Professionnelle (INOP) a été créé en 1928, et le Bureau Universitaire de Statistique (BUS) en 1932.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

un accord avait eu lieu en janvier 1934² entre M. de Monzie, Ministre de l'Éducation Nationale et Mgr. Desgranges représentant l'épiscopat, pour lutter contre le chômage intellectuel. Dans les périodiques de la presse d'éducation et d'enseignement, l'orientation professionnelle est d'abord évoquée, puis étudiée et approfondie ; ils ont pratiquement tous une dominante sociale, médicale ou familiale. Leur tendance politique n'est pas très marquée ; la gauche étant souvent au pouvoir pendant cette période de la Troisième république, on ne trouve, à cette époque là, que quelques journaux réactionnaires, qui sont principalement les supports de mouvements de jeunesse ou d'associations familiales catholiques. On peut donc classer ces périodiques en quatre catégories.

- Ceux qui traitent plus particulièrement de l'orientation professionnelle comme :

Le Bulletin de l'Institut National d'Orientation Professionnelle (BINOP), (1929-1939) : sous la direction de J. Fontègne, H. Laugier, H. Pieron, rédigé par des professeurs de médecine, des psychologues et des inspecteurs de l'enseignement technique. Le Bulletin de l'Institut National d'Orientation Professionnelle publiera toutes les informations relatives à la vie de l'Institut et de ses divers services. Il s'efforcera de constituer un véritable organe de liaison entre les diverses organisations, ou individualités s'occupant d'orientation professionnelle.

L'Apprentissage et l'Orientation Professionnelle : (Bulletin des Comités de patronage des Apprentis de Paris et du département de la Seine, 1926-1934 ?) Le Rédacteur en chef est Charles Quillard, inspecteur régional de l'enseignement technique. Édité à Paris ; siège social : 4 rue Robert Estienne. Il s'adresse « aux parents soucieux de remplir le plus impérieux de leurs devoirs, qui est de faciliter à leurs enfants le choix d'une carrière où ils peuvent réussir, aux éducateurs avisés qui ne sauraient perdre de vue que le but de l'école est la vie » (Ch. Glérineau, président de l'Union des Comités de Patronage des Apprentis de Paris et du département de la Seine, n° 1, 1926).

Le Bulletin des comités de patronage des Apprentis de l'Orientation Professionnelle de Paris et de la Seine : fait suite à *L'apprentissage et l'orientation professionnelle* (1935-1937). Le Président de l'Union est M. Bachelet, sénateur ; parmi les rédacteurs on relève les noms de J. Fontègne, H. Luc et Ch. Quillard. Il est édité à Paris. Le siège est 18 rue Daumesnil. On y trouve des articles sur l'apprentissage, l'orientation professionnelle, l'enseignement technique en France et à l'étranger, des analyses sur la loi Astier, etc.

Le Bulletin des Archives de l'Orientation Professionnelle dans le Nord : Organe professionnel de l'office départemental d'orientation professionnelle du Nord et de l'office municipal de Lille (1937-1939). Le rédacteur en chef est R. Lallau. Le bulletin est rédigé par des enseignants et des médecins de l'office départemental et de l'institut de médecine légale et sociale de Lille. Son objectif est de s'occuper de l'orientation professionnelle des jeunes en créant des offices d'orientation professionnelle. Il contient des articles sur l'utilisation de la psychotechnique, de même

² In : *École et Liberté*, n° 5 du 15 janvier 1934.

M. F. de NANTEUIL

que des renseignements sur les professions et les carrières.

Le Bulletin des comités de patronage des apprentis du XIII^e arrondissement de Paris : Office d'orientation professionnelle (1916 ?-1927 ?). Le président du comité de patronage, en 1916, est Ch. Guérineau. Le bulletin est édité à Paris, le siège social est à la Mairie du XIII^e arrondissement, place d'Italie. Ce comité de patronage est un des plus anciens de Paris. « Il essaie de se maintenir à la tête du mouvement en faveur de l'orientation professionnelle, du placement et de la surveillance des apprentis de l'enseignement professionnel et de toutes les questions qui intéressent l'apprentissage. » (n° 9, juin 1927)

Le Bulletin de l'office d'orientation professionnelle de Courbevoie et de la banlieue ouest. Précède le Bulletin des comités d'orientation professionnelle de la banlieue ouest, puis de la banlieue nord et ouest, puis de la banlieue parisienne, puis de la région parisienne, puis le Bulletin des offices d'orientation professionnelle (à partir de 1934, concerne la France entière). Il est édité à Courbevoie. Son siège social est 18 rue Lambrechts, puis 84 avenue Marceau. Il a pour but de renseigner les familles et les personnes qui veulent choisir un emploi sur les diverses conditions des professions. Il cherche tous les moyens de favoriser l'apprentissage ; et cela par de courts articles sur l'orientation professionnelle et ses progrès en France entre les deux guerres et par des monographies professionnelles.

L'orientation professionnelle, revue d'étude et de documentation sur toutes les professions (1919-1939). Le directeur est Frédéric Ozil, le rédacteur en chef : Raymond Guyot. La revue est éditée à Paris, 10 rue Chardin, puis 7 rue Marbeuf. Son but est d'employer toutes les forces sociales et de mettre partout l'homme à sa vraie place. Il contient des textes officiels sur les nouvelles activités de l'Institut national d'orientation professionnelle et du Bureau international de l'enseignement technique, et des informations sur les expériences d'orientation professionnelles menées dans divers pays d'Europe et aux États-Unis.

Le Bulletin de l'Association générale des orienteurs de France (1931 – 1938). Son président est M. Menestier, il est édité à Paris, son siège social est au siège de l'association et à Nantes pour la rédaction du Bulletin. Il contient des textes officiels sur l'orientation professionnelle et les relations avec les Chambres de métiers. On y trouve aussi des articles sur la psychologie des futurs apprentis, sur les problèmes sociaux et sur le comportement des familles face aux orienteurs professionnels.

- Ceux qui ont un objectif scientifique et pédagogique, comme :

Le Bulletin de la Société Alfred Binet et Théodore Simon, « de la psychologie de l'enfant et de la pédagogie expérimentale, des Arts et techniques pédagogiques » ainsi qu'il est indiqué en page de titre. Fondé en 1900 par Ferdinand Buisson, la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant a pris en 1918, le nom de Société Alfred Binet. C'est un bulletin de laboratoire qui rend compte des recherches effectuées, et signale l'aide apportée par certaines personnalités au fur et à mesure du développement des travaux.

Le Bulletin de la Société française de pédagogie (1919-1938) : cette société est créée le 9 juillet 1914 par transformation du *Groupement pédagogique* fondé en

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

octobre 1908 ; elle disparaît pendant la guerre et renaît en 1919. Les présidents successifs sont Bonnaric, Pécaut, Crouzet. Le Bulletin est rédigé par des inspecteurs généraux, des inspecteurs d'académie, des directeurs d'école, des professeurs, des instituteurs et des personnalités diverses comme Carcopino, Cousinet, Decroly ou Wallon. Il est édité à Paris. Siège social : Musée pédagogique. L'objectif de la société est d'étudier toutes les questions qui se rapportent à l'éducation. Toute discussion sur un sujet politique ou religieux est interdite. Une conférence faite le 30 janvier 1930 par M. Lhomon, directeur général des Ateliers-Écoles de la Chambre de Commerce de Paris, ouvre une perspective sociale : « L'orientation professionnelle n'est pas simplement une question scolaire, simple affaire d'éducation, c'est, en premier chef une question sociale » (n° 35 de mars 1930).

- Ceux qui ont un but professionnel :

Le petit technicien : Bulletin puis (Organe périodique et officiel) de la société d'enseignement populaire technique et professionnel (1926-1930). Le président de la Société et rédacteur en chef de la revue est C. Charles, négociant industriel. Le bulletin est édité à Paris, le siège social est à l'école des garçons, 42 rue Dussoubs. L'objectif de cette association « dite Société d'enseignement populaire, technique et professionnelle, fondée en 1889, est de faciliter l'existence des jeunes gens des deux sexes et recommandables, par des moyens pratiques d'enseignement populaire dans un but utile et philanthropique. » Les articles traitent de l'apprentissage, des cours gratuits offerts par l'association : dessin industriel, maçonnerie, comptabilité, sciences, littérature, langues, etc.

Notre avenir : Organe officiel du service départemental d'orientation professionnelle (juin ?-juillet 1933 ?). Le gérant est M. Henry, le bulletin est édité au Mans, le siège social est à la préfecture. Il contient des conseils donnés aux parents dont les enfants vont quitter l'école primaire ; il fournit aussi des informations sur l'orientation, les bourses d'apprentissage, les métiers et les professions.

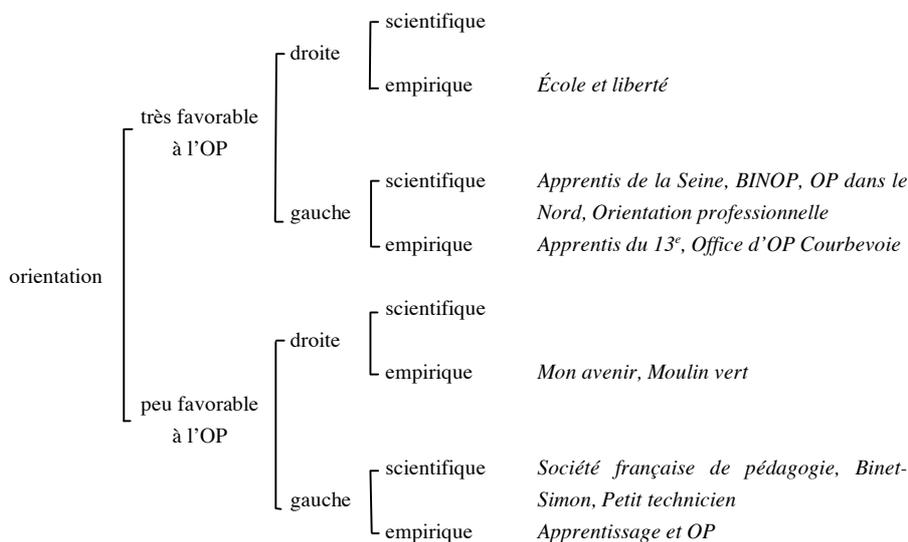
• Une dernière catégorie, dont les publications dépendent d'organismes caritatifs (Jeunesses ouvrières chrétiennes, Confédérations des familles...) prennent en charge l'information des familles, des jeunes, des ouvriers. Cette presse se considère comme un « grand moyen d'apostolat ». Les femmes en sont le public le plus recherché. On constate que parmi les conseils sur l'aménagement de la maison, sur la médecine infantile, sur l'économie domestique, l'hygiène, l'éducation physique etc. se glissent des informations sur les carrières et l'orientation. Aucun des périodiques de cette catégorie, n'envisage l'orientation comme Fontègne, à la Chambre des Métiers de Strasbourg, partisan d'une orientation rationnelle et scientifique : « l'orientation professionnelle, dit-il, sera scientifique ou elle ne sera pas »³, mais plutôt comme Mauvezin, à la Chambre de Métiers de Bordeaux, lui-même plus conservateur et qui dénote d'une technique empiriste. « On voudrait bien que l'enfant apprît un métier, mais c'est dur, on est habillé en bleu et la mère et la grand'mère s'en affligent. On décide que l'enfant ira à l'école encore un an, sous le prétexte que l'ins-

³ Prononcé par J. Fontègne au cours du congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, à l'automne 1920.

truction ne nuit jamais ; à la fin de l'année, on hésite encore et on fait faire à l'enfant une nouvelle année. L'enfant atteint ainsi l'âge de 15 ou 16 ans, il est alors irrémédiablement perdu pour les métiers. » On peut citer dans cette catégorie les périodiques qui dépendent principalement de la presse catholique soutenus par les associations de jeunesse et des familles catholiques : *La vie nouvelle*, *Le moulin vert*, *Mon avenir*, *Notre avenir*, *École et liberté* qui sera prolongé par *La famille éducatrice*, et par *Famille et éducation*.

En consultant et en étudiant ces documents, nous avons constaté que, partant du principe de la nécessité de l'orientation professionnelle, certains sont favorables à l'impact de la psychologie expérimentale sur cette orientation professionnelle, et d'autres non. Chacun de ces groupes de personnes sont marqués par des partis politiques de droite et de gauche et dans chacun de ces partis, il y a les partisans de l'orientation professionnelle scientifique et ceux de l'orientation professionnelle empirique. On ne trouve pas dans les journaux d'obédience catholique un intérêt pour l'aspect scientifique de l'orientation, ce qui confirme pour ceux-là leur réticence à l'égard du développement de la psychologie et leur crainte de la psychotechnique dans son application à l'orientation professionnelle. Petit à petit les faits montreront qu'il n'est pas si simple d'observer scientifiquement les aptitudes des individus sans tenir compte de leur origine socioculturelle. L'idée d'une sélection scientifique sera au cœur du véritable essor de l'orientation scolaire qui prendra place plus tard, après la Seconde Guerre mondiale.

Le schéma qui suit montrera comment nous avons pu distribuer ce corpus en fonction des tendances politiques et sociales de cette presse d'éducation et d'enseignement.



*L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE*

**LA PRESSE D'ÉDUCATION D'OBÉDIENCE CATHOLIQUE
AVANT 1940**

Comme on a pu le vérifier en étudiant la presse d'éducation et d'enseignement de cette période, certains périodiques sont d'obédience catholique et sont les organes des associations de familles et de jeunes ouvriers. Tous s'intéressent à l'orientation des jeunes.

Un des plus anciens est *La Vie Nouvelle* : organe de l'Union régionale parisienne de l'Association catholique de la jeunesse, puis Organe de la jeunesse catholique de la région parisienne (1922-1930 ?)

« Nous sommes des jeunes, nous voulons servir et surtout apprendre à mieux servir. Les questions sociales se posent, urgentes. La réponse aux questions qu'elles posent, nous la connaissons, nous savons quelle est la lumière qui dissipe les ténèbres. Mais, il ne faut pas agir à la légère. Si nous voulons être écoutés, il faut d'abord nous former nous-mêmes comme la jeune recrue apprend le maniement de ses armes et s'assouplit à la discipline avant de marcher au combat ; il nous faut, au prix d'une étude approfondie et d'un dur labeur exercer notre intelligence et former notre caractère. » (n° de juin 1922).

Le moulin vert : Organe mensuel de la Confédération générale des familles et des Associations familiales de France (janvier 1929, septembre 1930). La revue est remplacée en 1931, par l'Action familiale qui traite exclusivement des problèmes de la famille. Il est édité à Paris, 92 rue du Moulin Vert. Son objectif est de s'attirer l'intérêt des familles. Les conseils donnés sur l'orientation professionnelle « doivent être toujours plus intéressants et plus instructifs pour les familles. » « L'orientation professionnelle doit rester le choix libre mais éclairé d'une profession » (Mauvezin, 1928). « Qui peut mieux que le maître orienter les parents et les enfants dans le choix de la profession, le plus en harmonie avec les possibilités de l'enfant et avec les besoins professionnels du pays. » (Mauvezin, 1928).

Mon avenir : Journal mensuel pour la préparation à la vie de travail puis Le Journal qui prépare à la vie de travail (1930-1939). Émanation de la Jeunesse ouvrière chrétienne. Il est édité à Paris, son siège social : 7 rue Saint Vincent, puis 12 avenue Sœur-Rosalie. Il contient des informations et des conseils sur l'apprentissage et l'orientation professionnelle, des présentations de métiers et de secteurs professionnels. « Vouloir réussir dans la vie sans apprendre un métier, c'est essayer d'attraper la lune avec ses dents » (avril 1931). « Passez par un office d'orientation, vous franchirez plus facilement le fossé qu'il y a entre le travail et l'école » (mai 1938). Il présente aussi le mouvement de la « Jeunesse ouvrière chrétienne » (JOC), les équipes « préjocistes » et leurs activités, tout en leur donnant des conseils moralisateurs « on est solidaire des autres ou bien le travail rend l'entreprise prospère » in : n° 86 de février 1937, ou « lorsque tu seras devenu un apprenti, ne te laisse pas tenter par les mauvais plaisirs ; sois un modèle pour les autres » in : n° 89 de mai 1937.

École et liberté : Organe des droits familiaux d'éducation, sous la direction de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) (1934-1944), puis cesse de paraître et devient *La famille éducatrice* (1947-1993). Fait suite au

Bulletin de documentation de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre. Il est édité à Paris, son siège social est 16 avenue de Breteuil, puis 11 rue de Sèvres. Il contient des commentaires des textes officiels ; il fait un historique et une analyse de l'orientation professionnelle. Il patronne la création d'un centre familial de consultation et de documentation professionnelle en mai 1938, 31 rue Guyot, Paris XVI^e, totalement indépendant des centres d'orientation, et réservé aux élèves de l'enseignement libre catholique. On y trouve aussi des articles sur des projets de réformes scolaires, des attaques contre l'étatisation de l'enseignement, des articles de fond sur le rôle de la famille dans l'éducation, sur la nécessaire organisation de tous les parents de l'enseignement libre catholique, entre autre au sujet de l'orientation professionnelle, de l'inspection médicale, de l'éducation physique dans les écoles, etc.

C'est sur ce périodique que nous nous sommes appuyés pour étudier l'intérêt porté à l'orientation professionnelle et suivre son développement dans les établissements privés soutenus par l'association des familles catholiques concernées.

L'IDÉE D'ORIENTATION DANS LA PRESSE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

Que ce soit d'un point de vue ou de l'autre, il ressort de la presse d'éducation et d'enseignement une idée générale de l'orientation professionnelle que l'on peut caractériser de la manière suivante :

L'orientation est nécessaire

Dans *le Bulletin des Archives de l'OP dans le Nord*, janvier 1937, M. Barbier, inspecteur général de l'Instruction publique, dit : « Il y a plusieurs points sur lesquels nous sommes tous d'accord, c'est que l'orientation professionnelle est une chose nécessaire et qu'elle doit commencer dès l'école primaire élémentaire, enfin que la collaboration des instituteurs doit lui être acquise. »

L'orientation est balbutiante

Dans *le Bulletin de l'AGOF, de juillet 1931 n° 2*, un détracteur de l'orientation professionnelle dit : « On a beaucoup parlé de l'OP : elle reste souvent incomprise et souvent combattue. Les uns la croient contraire à la liberté, aux droits des parents. D'autres la veulent obligatoire. Les uns y voient une technique purement scientifique, d'autres un art tout de pratique et d'empirisme. Les uns la confondent avec la sélection professionnelle, d'autres les opposent et prennent violemment parti... C'est pourquoi elle progresse si lentement. »

L'orientation est moralisante

Qu'elle soit revendiquée par une politique de gauche ou de droite, les publications que l'on peut étudier montrent que l'orientation professionnelle adopte une attitude moralisante, pleine de « bons conseils », faisant ressortir l'idée de devoir, d'honneur, de famille et de fidélité à la patrie. Dans *École et Liberté* de septembre 1934 n° 12, Mauvezin conseille aux parents au sujet de leur enfant : « Ne lui faites entreprendre que des choses qui ne le dépassent pas, qu'il sera toujours tenu

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

d'achever et qu'il devra s'efforcer de faire de son mieux ; en y mettant toute son âme. »

L'orientation est restrictive

Bien que créé dans le but d'aider les jeunes au sortir de l'école, tout le monde le répète, l'orientation professionnelle a un côté restrictif qui se veut pratique. Dans *Le Petit Technicien* de mars-avril 1927, on trouve : « Il ne suffit pas d'orienter un enfant d'après ses aptitudes, encore faut-il l'orienter vers des professions non encombrées et écarter celles qui ont une vogue passagère... » A cela Fontègne répond : « Qui donc a jamais parlé de cataloguer et d'embrigader la jeunesse ? »

L'orientation est professionnelle

Enfin à travers toutes ces publications on trouve un fil conducteur bien solide : c'est le désir qu'ont toutes les personnalités éducatives, politiques et sociales d'aider la jeunesse à s'établir dans la vie et pour cela, tous ont appuyé la création des Offices d'orientation professionnelle. D'un côté on peut lire dans *L'Apprentissage et l'orientation professionnelle*, lors du premier congrès d'orientation professionnelle à Toulouse en 1924, la remarque de Fontègne : « Au premier plan nous plaçons la création d'un service d'orientation professionnelle ayant pour but de diriger le jeune apprenti vers la profession qui lui conviendra le mieux, tant au point de vue moral qu'au point de vue physique, tenant compte en même temps des besoins de la région qu'il habite et des métiers susceptibles de lui donner du travail régulièrement. » Et aussi chez son antagoniste, Mauvezin : « Dans nombre de villes on a créé des Offices d'orientation professionnelle qui ont déjà rendu des services et empêché bien des erreurs mais, que signifie les quelques milliers d'enfants orientés par rapport aux centaines de mille qui mériteraient de l'être ? »

Enfin l'orientation est laïque

On peut constater que l'orientation déjà, à ses débuts, est marquée par la laïcité. « La laïcité n'est plus seulement un régime juridique, c'est aussi et plus encore une idéologie. Le pouvoir n'est pas neutre : la République est positiviste... La laïcité est devenue militante et missionnaire : elle ne peut plus être la neutralité qui laisse les religions exercer une influence sur la société » (Rémond, 2005). C'est la Ligue de l'Enseignement, œuvre laïque qui dès 1897 a, la première, envisagé un service d'orientation professionnelle. « Ce sont les jeunes que l'on trouve dans la rue dont il faut s'occuper en urgence. Nous allons examiner la situation actuelle et voir ce que nos jeunes deviennent à la sortie de l'école primaire, c'est-à-dire après onze ans... C'est donc la société qui est responsable et c'est à nous de remédier au mal par tous les moyens dont nous disposons. » Ce vœu fut soumis à Mme Blanche-Schweig au 24^e congrès de la Ligue de l'Enseignement en 1904⁴. On peut lire aussi dans le *Bulletin de l'Institut national d'orientation professionnelle, (BINOP)* n° 1 de 1979 : « Au plan idéologique, c'est la notion de laïcité qui, incluse dans les Lois fondamentales de Jules Ferry, affranchit l'école de la doctrine catholique. »

⁴ In : *Le Bulletin de la Ligue de l'Enseignement* de 1904, p. 582

CHOIX D'UN PÉRIODIQUE

Après avoir étudié l'ensemble de la presse d'éducation et d'enseignement, il nous a semblé que le périodique *École et Liberté* dont le titre se transformera plus tard en *La Famille éducatrice* (1947), puis en *Famille et Éducation* (1993), peut à lui seul permettre de suivre l'évolution de l'orientation professionnelle dans l'enseignement privé, jusqu'à nos jours, avec un regard différent de celui des pionniers de cette discipline. On a pu ainsi constater que, malgré les critiques qui y étaient faites à l'État et aux gouvernements successifs sur différents sujets, laïcité, école unique, prolongation de la scolarité, l'enseignement libre catholique, devenu plusieurs décennies plus tard sous contrat avec l'État, a su, en partenariat avec d'autres organismes d'enseignement, libres ou consulaires, ne pas tenir compte de ces désaccords et faire profiter les élèves qui lui étaient confiés, des avancées de l'orientation en participant efficacement à l'effort général fourni pour lutter contre cette plaie sociale qu'est le chômage des jeunes.

On peut faire maintenant, un bref aperçu historique des Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL), qui peut expliquer en partie le choix du périodique que nous allons étudier.

C'est d'abord un groupement uniquement et pleinement familial. La première APEL fut créée à Marseille en 1930 dans l'établissement secondaire du chanoine Audibert. L'idée en était venue à M. Bresson, alors président de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre d'Aix-Marseille, qui défendait le droit familial d'éducation, comme un droit « naturel et inaliénable ». L'APEL n'est pas un mouvement créé autour d'une école. « C'est un mouvement national. Son but est la recherche par les parents éducateurs, du bien des êtres qu'ils ont le devoir d'éduquer, les enfants. Ils peuvent réaliser ce bien par effort personnel, et par la collaboration avec tous ceux qui à un moment quelconque de la vie de l'enfant peuvent intervenir dans l'œuvre éducative : collaboration avec l'école ; pour les catholiques, collaboration avec la hiérarchie catholique. Les neuf dixièmes des écoles libres sont d'ailleurs catholiques et soumises à cette hiérarchie. » (in *École et Liberté*, 6^e année, n° 2, février 1938, Ph. de Las Cases)

Le contexte de cette époque était précaire pour l'enseignement libre : l'Union sacrée de 1914-1918 s'estompait, tandis que le Bloc des Gauches accentuait sa pression anticléricale. Dès ses débuts, le mouvement des APEL voulut demeurer non confessionnel et la hiérarchie catholique l'encouragea dans cette voie. Certaines APEL régionales poussèrent leur démarche jusqu'à recruter des parents d'élèves non catholiques.

L'histoire des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre connut deux périodes distinctes. Avant 1951, les APEL eurent essentiellement une base régionale. Les associations de chaque académie étaient avant tout des groupements de personnes. Il ne s'agit d'abord que de l'enseignement secondaire ; à partir de 1932, le mouvement s'élargit au primaire, mais seulement de manière marginale, jusqu'en 1945. Il n'existait pas d'échelon départemental ou diocésain. Après 1951, le mouvement s'organise. La loi Barangé du 28 septembre 1951, impose l'existence d'une association auprès de chaque école du premier degré pour que les parents

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

puissent percevoir l'allocation scolaire. Le recrutement dans le primaire sextuple en six ans. La mise en place de la loi Barangé et l'extension des bourses nationales – loi Marie 1951 – poussent les parents à s'informer et à s'intéresser davantage à la vie de l'école.

Les structures, qui sont alors mises en place, de l'établissement aux échelons départementaux, régionaux et nationaux sont restées, depuis lors, fondamentalement les mêmes.

SITUATION POLITIQUE AVANT LE DÉCRET DE 1938

A partir des années 1930, la France est entraînée, comme les autres nations européennes, dans la guerre par la crise sans qu'elle puisse s'opposer à cette mécanique des forces. La lutte contre la crise mondiale, entreprise par les gouvernements de droite qui se succèdent sans interruption ou presque de 1929 à 1935, ne parvient pas à esquiver la victoire électorale du Front populaire en 1936, où pour la première fois depuis 1920 le parti communiste fait partie d'une « union des gauches ». Pas plus que la droite, la gauche au pouvoir ne parvient à imposer des solutions nettes : elle est semblablement paralysée par le système.

De 1919 à 1943, on compte une quinzaine de tentatives de réformes et de projets, plus ou moins élaborés, dont le plus achevé est celui de Jean Zay. L'orientation professionnelle a donc évolué en fonction des mutations du système d'enseignement : gratuité de l'enseignement secondaire progressivement mise en place à partir de la loi de finance de 1930, nouvelle réglementation de l'entrée en sixième en 1933, prolongement de la scolarité de douze à quatorze ans.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS LA PRESSE CATHOLIQUE

Premières ébauches

Le journal *École et Liberté* n'a commencé à paraître que fin 1933. Le premier numéro consultable est le n° 5 du 15 janvier 1934.⁵ Philippe de Las Cases, rédacteur en chef, revendique dès la première page « la défense de la liberté d'éducation et d'enseignement. Il nous faut, en outre être chez nous des éducateurs, des éveilleurs d'âme, des orienteurs aussi, dans tous les sens du mot. » Il pense que les articles qui paraissent dans ce journal pourront guider parents et enfants dans la détermination de l'avenir de ces derniers, sans revêtir un caractère alarmiste ; « c'est d'un simple problème d'orientation professionnelle qu'ils traitent. »

Dans le n° 8 du 15 avril 1934, M. Bresson, Président de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre d'Aix-Marseille, constate que la crise économique, en provoquant, à partir de 1931, le licenciement « d'un nombre croissant de titulaires d'emplois variés dans le commerce, l'industrie, l'agriculture et les profes-

⁵ Archives de l'Union Nationale de l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (UNAPEL), 277 rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

sions voisines ou connexes, en déterminant un sensible et progressif ralentissement des occupations productives dans la plupart des professions libérales, a aggravé la situation en démontrant la généralité du mal. » Il faut lutter pense-t-il « contre l'état d'esprit actuel de la plupart des familles perturbées par ce qu'elles lisent dans la presse. On y accuse en particulier le développement de l'instruction, du fait de la gratuité de l'enseignement et des facilités faites aux enfants des familles de condition modeste pour leur permettre d'accéder à tous les cadres et degrés d'enseignement ; l'École Unique, le Lycée gratuit « pas pour les contribuables ! » (sic) ne sont-ils pas responsables ? Ces mesures imprudentes n'ont-elles pas gonflé les ambitions de la jeunesse en donnant à chacun la possibilité de courir sa chance ? Le développement du machinisme qui supprime de nombreux emplois, la concurrence faites aux hommes par les femmes « concurrence féminine abusive ! » (Sic) dans un nombre croissant de professions. Tout cela me paraît inexact, dit-il, après la guerre⁶ il y eut pendant dix ans une période de suractivité et de surproduction dans toutes les branches. A l'exagération d'après la guerre a succédé une exagération inverse et lorsque l'équilibre sera rétabli une partie des difficultés actuelles aura disparue. En particulier le retour de la confiance et le rétablissement d'un certain niveau de production réduiront sensiblement le chômage. »

Dans le n° 9, du 15 mai 1934, M. Paul Allard, dans un livre préfacé par M. de Monzie, raconte qu'il « est allé au Ministère de l'Éducation Nationale où fonctionne depuis peu un service de « statistiques humaines », de documentation sur les effectifs scolaires et les débouchés offerts. Ce service est confié à un jeune et distingué fonctionnaire, M. Rosier. Avant tout, il faut avoir des données précises et que les intéressés sachent où puiser. Ce bureau est donc appelé à rendre de grands services. »

Selon ses statuts (F. Danvers, 1999), le Bureau Universitaire de Statistique (BUS) avait pour tâche « la publication régulière de statistiques sur les effectifs scolaires et sur les besoins des professions libérales et des cadres du commerce et de l'industrie, de fournir aux étudiants et élèves des universités, des grandes écoles, des écoles secondaires et techniques, tous renseignements utiles sur l'état du marché du travail intellectuel, ainsi que sur ses besoins réels afin de les conseiller ainsi, eux et leurs familles sur les meilleurs débouchés susceptibles de leur offrir une situation. » Bien avant la Seconde Guerre mondiale pourtant, le Bureau universitaire de statistique déborda ses buts uniquement d'information pour s'adonner, en dehors de l'établissement de nombreuses statistiques, de la réunion d'une abondante documentation et de l'entreprise de plusieurs enquêtes, à des interventions soutenues auprès des pouvoirs publics, visant à créer de nouveaux débouchés en faveur des jeunes diplômés.

Dès cette date furent installés des centres régionaux, application du principe de décentralisation et instruments d'une politique de pénétration dans les établissements d'enseignement par le biais de séries de conférences, et l'institution de correspondants assurant des permanences. Un véritable réseau concernait l'enseigne-

⁶ Il s'agit de la Première Guerre mondiale.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

ment public seulement et à titre d'expérience puis s'étendait aux établissements d'enseignement privé catholique.

Les problèmes envisagés par le Bureau Universitaire de Statistique

La pénurie de la main d'œuvre qualifiée est l'un des grands problèmes de cette période. Le Front populaire n'obtient pas la reprise économique durable escomptée et le taux de chômage augmente. Des mesures sont prises pour améliorer l'apprentissage et assurer la reconnaissance officielle de l'orientation professionnelle : la loi Walter-Paulin du 10 mars 1937, dans le secteur artisanal, et le décret-loi du 24 mai 1938, dans le secteur industriel et commercial. Le passage par un service d'orientation professionnelle, gratuit pour les adolescents entrant dans certaines professions, avait pour fonction de leur fournir des informations sur les métiers existants, tout en permettant de vérifier leurs aptitudes à un métier donné. Aucun jeune de moins de dix sept ans ne peut être employé sans un certificat d'orientation professionnelle délivré par les Offices, devenus obligatoires dans chaque département. De même l'enseignement libre, de son côté, montre dans un article de Ph. de Las Cases dans *École et liberté* n° 6 du 15 mars 1936, l'intérêt qu'il porte au développement des offices d'orientation : « Les Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) qui ont pris l'initiative d'organiser ou de contribuer à l'organisation de services d'orientation, comme elles l'ont fait à Marseille d'abord puis à Lille et à Paris, s'adressant surtout aux élèves de l'enseignement secondaire, ont véritablement créé du nouveau. A Lille, le 1^{er} avril 1936, vient d'entrer en fonctionnement le Centre familial de Documentation et d'Orientation du Nord de la France. Un ingénieur, M. Mainguy, Directeur du Centre, spécialisé dans les problèmes d'orientation assure la direction technique du centre qui fonctionnera à partir du 6 juin 1936. Il a constitué ses archives auprès du Bureau universitaire de statistique fondé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'office créé à Paris par les APEL de la région parisienne, et de l'Institut National d'Orientation Professionnelle. »

Dans le numéro 9 d'*École et liberté* du 15 mai 1934, avait été publié un tableau emprunté au Bulletin de mars 1934 de l'Institut National d'Orientation Professionnelle (INOP), sur l'encombrement des carrières intellectuelles.

On constatera qu'il y a, à la fois, une entente et un désaccord entre le public et le privé sur bien des sujets. L'enseignement catholique puise ses renseignements dans les travaux de l'Institut National d'Orientation Professionnelle et du Bureau Universitaire de statistique. Comme dans les publications du BUS, la presse catholique dans *École et liberté*, a une rubrique régulière sur l'Orientation Professionnelle avec, comme dans « le BUS communiqué » des annonces d'examens et de concours, de même que des monographies de carrière, sur le modèle de celles bien connues de Le Play.

M. E. Bresson, Président de l'Association de Parents d'élèves de l'enseignement libre d'Aix-Marseille, dans le n° 9 du 15 mai 1934 d'*École et liberté*, reconnaît : « nous avons pu jusqu'ici nous documenter auprès de certaines institutions établies à Paris et déjà organisées. Citons en particulier le Bureau Universitaire de

Statistique (BUS), attaché au Ministère de l'Éducation Nationale, l'Office de Renseignements pour les carrières féminines, et, en ce qui concerne le côté technique et scientifique de la question, l'Institut National d'Orientation Professionnelle (INOP). Nos démarches, nos recherches ne seront pas limitées à ces institutions, et nous comptons spécialement sur nos abonnés et nos amis qui sont spécialisés ou documentés sur ce sujet pour qu'ils se fassent connaître et nous aident. » C'est dans le même esprit que, environ trente ans plus tard, les Bureaux de Documentation et d'Information (BDI) installés dans les établissements scolaires catholiques font appel bien souvent à des parents d'élèves concernés par ces problèmes.

La création d'un Office d'Orientation avait été annoncée dans les numéros de janvier et de février 1934 d'*École et liberté*. Ce service s'organise au Secrétariat général des Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, 69 rue Caumartin à Paris. Cet Office d'Orientation, de même que les Offices créés par les Chambres de métiers à Strasbourg ou à Bordeaux et que ceux créés par l'État, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, s'appuyaient essentiellement sur des agents bénévoles, ou en tout cas peu rétribués pour leur fonction d'orienteur ; ce n'est que pendant la Seconde Guerre mondiale que cette fonction connut une professionnalisation, uniquement dans les Offices de l'État. On lit encore dans *École et liberté* (n° 9, 15 mai 1934) : « Dès son début, l'objet principal de notre Office d'Orientation a été utilitaire. Délaissant pour le moment le côté technique de la question – qui est pourtant fondamental – nous nous efforçons de répondre d'une façon pratique aux nombreuses questions qui nous sont faites. Ainsi se constitue un dossier de demandes et de réponses qui sera en quelque sorte le centre de nos recherches et de notre documentation. Peu à peu nous recueillons des documents, des publications qui formeront une bibliothèque où pourront être puisés directement la plus part des renseignements qui nous sont demandés, en ayant de moins en moins recours à l'obligeance d'autres Offices d'Orientation Professionnelle. » On voit qu'il s'agit là davantage d'information que d'orientation.

Le but de ces Offices, qu'ils soient publics ou privés est de :

1. renseigner les familles et toutes les personnes qui veulent choisir un emploi, sur les diverses conditions des professions ;
2. donner des conseils afin de diriger tout travailleur sur la profession envisagée, où comme meilleur travailleur, il fournira le meilleur travail avec le meilleur rendement ;
3. démontrer d'une façon péremptoire la nécessité de l'apprentissage (ce mot étant pris dans son sens le plus large) et la supériorité de l'homme qualifié sur le manœuvre ;
4. rechercher tous les moyens de favoriser l'initiative et le perfectionnement professionnel (cours de préapprentissage, cours professionnels, écoles de métiers).⁷

⁷ In *Le Bulletin de l'Office d'Orientation professionnelle de Courbevoie* n° d'octobre 1922 / janvier 1923

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Mauvezin, alors Directeur du Centre d'orientation professionnelle de Bordeaux, dans une série d'articles qu'il écrit pour *École et liberté* : « Aidons les familles à orienter leurs enfants » de novembre 1934 à septembre 1935, précise d'abord :

- Il donne d'abord comme définition : l'orientation est le choix éclairé mais libre d'une profession.

- L'orientation professionnelle doit être simple : on aura beau utiliser des moyens d'investigation aussi savants, aussi parfaits que l'on voudra, si la famille n'est pas convaincue, et choisit pour l'enfant une autre voie que celle qui lui est conseillée, on pourra dire que l'orienteur, quel qu'il soit, aura tout simplement perdu son temps.

- L'orientation ne s'applique pas qu'aux métiers manuels.

- L'orientation professionnelle doit dominer toute la scolarité de l'enfant...

LE DÉCRET DE 1938

VU PAR LA PRESSE D'ÉDUCATION CATHOLIQUE

Le premier congrès national de l'Association générale des Orienteurs de France (AGOF)⁸ se tient à Paris au Conservatoire des Arts et Métiers, les 25, 26, 27 septembre 1935. Ce congrès réunit pour la première fois les conseillers d'orientation dans un cadre national et permet de faire le point sur l'évolution des offices d'orientation professionnelle, treize ans après leur institution et à la veille de leur réforme. Il est donc d'un intérêt certain. Les thèmes d'étude sont sans surprise : rapport sur l'orientation professionnelle et les écoles (Président : M. Barbier, Inspecteur général de l'Instruction publique), l'orientation professionnelle et le corps médical (Président : P. L. Larcher), et rapports entre l'orientation professionnelle et les groupements professionnels (Président : M. Picquenard). Il faut toutefois préciser que le premier thème inclut l'orientation à tous les niveaux : à l'école primaire, à l'entrée et à la sortie des écoles professionnelles, à l'entrée et à la sortie des collèges et lycées. Il y a là le signe d'une évolution qui s'amorce (A. Caroff, 1987).

L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre y est représentée par M. Henri David, délégué à la propagande. M. Mainguy, directeur du centre familial de documentation professionnelle de Lille, en fait un compte rendu dans le n° 1 d'*École et liberté*, du 15 octobre 1935, et relate les faits : « Le congrès tenait à se placer sous le signe de la collaboration indispensable à toute orientation professionnelle, ainsi que l'ont proclamé, dès le premier jour, les dirigeants de l'Association générale des Orienteurs de France (AGOF). Cette collaboration n'alla pas sans quelques heurts, car la diversité des congressistes était grande, mais on peut dire que dans l'ensemble, elle fut effective et très sincère. Le congrès avait comme programme d'étude les rapports des Offices d'orientation professionnelle avec les éco-

⁸ L'AGOF est créée depuis 1929. L'association a pour président Félicien Court, chef de l'office régional de placement et, à ce titre, directeur de l'office d'orientation professionnelle de Toulouse, organisateur du congrès avec M. Menessier, son vice-président.

les des différents degrés, avec le corps médical et avec les groupements professionnels. On n'a pas voulu, en traçant ce plan, dire, ni même insinuer, que le rôle de la famille en matière d'orientation soit inexistant ou négligeable mais comme l'a publiquement déclaré, au début de la première séance de travail M. Ménessier, vice-président de l'Association des orienteurs et l'un des animateurs du congrès, on a jugé utile de ne pas examiner d'un seul coup la question sous tous ses angles. Le point précis des relations des orienteurs et de la famille, qui intéresse particulièrement l'Association des parents d'élèves de l'enseignement catholique, fera l'objet des travaux du congrès de l'année prochaine, ce qui nous promet des séances intéressantes. Pour cette fois, il s'agissait surtout de faire le point des expériences réalisées, d'envisager l'organisation, la généralisation et le contrôle des Offices d'orientation professionnelle. La séance de clôture fut présidée par M. Hippolyte Luc⁹, et nous devons beaucoup à cette présidence pour le sens de la mesure et de l'équilibre qu'elle fit régner sur la fin du congrès. »

Nous avons recherché, dans la revue AGOF (n° 9-10 de novembre-décembre 1935), un compte rendu de ce même congrès. En le comparant à celui fait par M. Mainguy pour *École et liberté*, on verra que les termes employés par la revue des Orienteurs de France sont pratiquement les mêmes que ceux d'*École et liberté* pour l'enseignement catholique ; mêmes éloges, mêmes encouragements, même satisfaction. Par contre, il n'est dans la revue de l'AGOF que très épisodiquement question de « collaboration » avec l'enseignement catholique, si ce n'est en lisant entre les lignes. Un vœux est pourtant émis : « qu'une liaison étroite se généralise entre les offices d'orientation professionnelle quels qu'ils soient, et les offices de placement... sans négliger la collaboration de tous les organismes ou regroupements susceptibles d'exercer sur les apprentis une tutelle bienveillante. »

A ce moment là, l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre encouragée par l'ouverture apportée par le congrès de l'AGOF, se tient davantage au courant des nouveautés et tente de participer au développement des centres d'orientation professionnelle.

A la suite de ce congrès, la loi du 10 mars 1937 vise uniquement les métiers artisanaux. Les articles 4 et 5 déclarent que les jeunes gens désireux de choisir un métier devront obligatoirement subir au service d'Orientation professionnelle, créé ou désigné par la Chambre de métiers, un examen médical et psychotechnique destiné à déceler leurs aptitudes et contre-indications professionnelles.

Cette loi est critiquée par les familles catholiques : « l'État, maître du destin de nos fils ! » Philippe de Las Cases dans le n° 2 d'*École et liberté* de février 1938 leur répond : « Le projet déposé en octobre dernier prévoit la possibilité d'offices privés. C'est dans cette voie qu'il faut s'engager. » Et il termine son article en disant : « Si tous ceux qui redoutent et dénoncent, très éloquemment d'ailleurs, les projets étatistes voulaient bien ajouter à leurs critiques une contribution positive à l'œuvre qui se développe, et qu'ils paraissent parfois ignorer, les familles françaises

⁹ H. Luc a été directeur adjoint d'Edmond Labbé à l'enseignement technique de 1925 à 1933, et lui-même directeur général de 1933 à 1944.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

disposeraient enfin d'une institution dont les méthodes sont aujourd'hui bien au point, et dont les avantages ne peuvent plus être contestés. » Voilà qui est clairement dit !

On en arrive au décret-loi du 24 mai 1938. *École et liberté*, dans le n° 6 de juin 1938, y consacre sa « une ». « Un très important décret-loi daté du 24 mai et compris dans “le deuxième train”, nous apporte une réglementation que toutes les familles doivent bien connaître, apprécier à sa valeur et utiliser au mieux. » Il traite, dit encore le mensuel, d'un très gros problème : « la question d'orientation des enfants vers tel ou tel métier, de l'apprentissage et de la formation professionnelle sont de la plus haute importance : importance sociale et familiale. Sans doute tout n'est pas parfait dans ce décret-loi, mais il offre le grand avantage de ne consacrer aucun monopole, de laisser la porte ouverte aux légitimes efforts de l'initiative privée, de respecter l'essentiel des libertés professionnelles et familiales. Il traite en deux titres de l'orientation professionnelle et de l'éducation professionnelle obligatoire. »

Il faut faire une mention spéciale du système du « préapprentissage » par les Ateliers-Écoles qui doit être placé à part. Il est utilisé surtout par la Chambre de commerce du département de l'Aube qui assure l'orientation grâce à ces Ateliers-Écoles (11 à Troyes). Devant cette situation, Hippolyte Luc s'interroge et « rappelle qu'il s'agit d'une solution, d'une expérience, et qu'on peut se demander et si cette solution est la meilleure et si cette expérience est cruciale. » Il est certain qu'une dérive est parfois observée. (A. Caroff, 1987) Le préapprentissage au lieu de déboucher sur l'apprentissage proprement dit, peut conduire au placement direct dans la vie active, sans qualification, le « dégrossissage » effectué apparaissant suffisant pour une utilisation immédiate à des tâches polyvalentes. L'objection majeure porte sur la confusion entre orientation et sélection. L'office d'orientation professionnelle de la Chambre de Commerce de Paris, fait partie intégrante des Ateliers-Écoles dont il organise le recrutement par le moyen d'un examen de sélection. « Considérons donc, comme le dit encore A. Caroff, ce système comme un dispositif interne et centrons notre attention sur les organisations indépendantes, fondées sur l'information et le conseil. »

PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET APRÈS LA LIBÉRATION JUSQU'EN 1955

Vichy et l'orientation professionnelle

Malgré le soubresaut d'énergie que l'on constate dans le numéro d'*École et liberté* de septembre-octobre 1939, « parce que nous sommes en guerre, les Associations de parents d'élèves de l'Enseignement libre doivent redoubler d'activités et d'efforts », l'orientation professionnelle reste en sommeil de 1941 à 1953.

Cette période paraît très longue par rapport aux efforts fournis par les uns et les autres, tant en zone occupée qu'en zone non occupée. Deux éditions d'*École et liberté* paraissent en ZO et en ZNO de janvier 1941 à juin 1944. L'édition et les tex-

tes en sont différents mais les uns comme les autres sont très moralisateurs, Pétain n'ayant qu'un seul recours : « la famille » sous tous ses aspects. Pour lui la vocation essentielle de l'élève est de fonder une famille, de prendre conscience de ses devoirs envers la patrie, de se situer dans la hiérarchie des élites d'un État bien ordonné : « La vérité c'est que l'individu n'existe que par la famille, la société, la patrie dont il reçoit, avec la vie, tous les moyens de vivre » (P. Pétain, 15 août 1940).

En zone non occupée (ZNO), l'Orientation professionnelle est considérée comme un service social ; « le diagnostic posé par le Conseiller a-t-il valeur de certitude absolue ? » (J. Jaur, Vice Président délégué de l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre d'Aix-Marseille, dans *École et liberté*, n° 1, janvier 1941). Le Secrétariat à la Jeunesse songeant à rendre obligatoire le passage devant un conseiller d'orientation professionnelle pour tout enfant de 14 ans, l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre préfère une plus grande élasticité à donner à cette obligation : « laisser aux familles la liberté totale de s'adresser ou non à un centre qu'il soit public ou privé. » En septembre-octobre 1942, dans *École et liberté* (ZNO), on constate que l'expérience du Centre de Marseille est positive, d'où la demande de création d'autres centres. On s'inquiète aussi de l'orientation féminine (*École et Liberté*, n° 1, janvier 1944.)

En zone occupée, (ZO) dans le numéro de mars 1941, *École et liberté* déclare que « bientôt cinquante mille jeunes pourront apprendre un métier. » En effet le Régime de Vichy devait encourager le développement des centres de formation professionnelle accélérée, prélude à la constitution d'un enseignement technique de masse. L'apprentissage, la formation professionnelle et l'orientation professionnelle furent un enjeu opposant la direction de l'Enseignement technique au Secrétariat général de la Jeunesse (F. Danvers, 1999).

L'orientation professionnelle des Maisons des jeunes et la formation des cadres et associations sont actuellement à l'étude. En mai 1941, on étudie les effets de l'orientation professionnelle sur la profession, pour la nation, et sur l'individu (J. Wilbois, 1941).

Dans le n° 27 de septembre/octobre 1943 d'*École et liberté*, et dans un article « Pour l'avenir de nos enfants » J. M. Jaur, docteur en droit, diplômé de l'Institut national d'orientation professionnelle (INOP) se préoccupe de la position de l'orientation professionnelle en France. Il fait un compte rendu du Congrès qui a eu lieu à Pâques 1943 à l'Institut Catholique de Paris sur l'orientation professionnelle ; il en ressort deux tendances :

- la formule de l'Éducation Nationale explicitée dans le décret-loi du 24 mai 1938, plus les décrets d'application qui ont suivi, qui consistent en une éducation et une socialisation méthodique de la jeune génération (E. Durkheim, 1922)

- la seconde tendance est « la recherche du bien de la personne dans sa totalité, dans sa profondeur » (pensée de Stern)¹⁰ « L'orientation professionnelle n'est

¹⁰ STERN (William), philosophe et psychologue allemand (Berlin 1871, Durham, Caroline du Nord, 1938). Auteur d'une philosophie personnaliste, il est un des promoteurs de la psychologie différentielle. On lui doit des travaux sur la psychologie de l'enfant (1920)

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

rien d'autre qu'un service social pour la recherche du bien de la personne et par elle, de la profession et du milieu social. »

On aura pu constater, que nous avons fait ressortir, par un effet de balancement, les différences qui existaient entre les publications des zones occupées et des zones non occupées. « L'idéologie conservatrice et réactionnaire de la « Révolution nationale » va provoquer un coup d'arrêt à la thématique de l'École unique, par le retour du latin, à la sélection présentée comme naturelle. L'anti-intellectualisme, l'anti-individualisme, l'encadrement idéologique de la jeunesse veulent alimenter une campagne d'opinion à l'encontre des artisans d'une orientation humaniste fondée sur les progrès de la psychologie scientifique et regroupés pour l'essentiel à l'Institut national d'étude du travail et de l'orientation professionnelle. L'INETOP fut la cible de la presse collaborationniste et faillit disparaître ; il ne survécut que grâce à la clairvoyance de ses responsables qui trouvèrent refuge au Conservatoire des arts et métiers, et décidèrent de l'intégration en 1941 » (F. Danvers, 1999).

A partir de juin 1944, le périodique *École et liberté* ne paraît plus, et en octobre 1947, il change de nom et devient *La famille éducatrice*.

A la Libération

« L'œuvre économique et sociale des gouvernements provisoires est considérable : l'extension du service public, l'institution de la Sécurité Sociale, la mise en place du Commissariat au Plan, la création des comités d'entreprise font prendre conscience de l'ambition de la politique suivie. L'élan ainsi donné rendra possible, par delà l'instabilité gouvernementale, la renaissance économique du pays. » (A. Caroff, 1987) L'orientation entre dans une période où elle n'est pas considérée comme une fin en soi, elle doit déboucher sur des moyens de formation professionnelle. Dès 1945, le Bureau universitaire de statistique (BUS) entreprend une réorganisation complète et une reconstitution de l'ensemble des centres régionaux désorganisés par l'occupation. Il reprend son travail prêt à affronter de nouvelles responsabilités dans un monde transformé. Il enrichit sa documentation scolaire qui est mise à la disposition des établissements publics et privés. (M. F. de Nanteuil, 2003)

Après la Libération

Au lendemain de la Libération, il faudra tenir compte d'une vision plus progressiste de l'orientation. Le plan Langevin-Wallon (1947) représente une référence pour cette période. « L'ensemble des mesures participe de l'esprit de l'École unique des « Compagnons », c'est-à-dire du souci d'unification et d'égalité, mais s'inscrit aussi dans la mouvance de l'École nouvelle. Autrement dit l'architecture de cette école à construire est conçue explicitement en fonction des enfants, de leur âge, de leurs aptitudes. La scolarité obligatoire est prolongée jusqu'à 18 ans. » (F. Danvers, 1999) La mise en valeur des aptitudes individuelles en vue d'une utilisation plus exacte des compétences pose le principe de l'orientation. Orientation scolaire d'abord, orientation professionnelle ensuite, doivent aboutir à mettre chaque personne au poste le mieux adapté à ses possibilités.

En consultant la presse d'éducation et d'enseignement catholique nous avons remarqué le même objectif et une vision pratiquement semblable, mais avec un peu de retard.

Dans le n° 8 de *La famille éducatrice* de décembre 1947 : « Les parents revendiquent le droit absolu de participer aux décisions à prendre au cours de la vie scolaire de leurs enfants, pour assurer le plein rendement des études et la meilleure orientation. »

Puis aucun numéro ne concerne plus l'orientation jusqu'en janvier-février 1953. Dans un article non signé de *La famille éducatrice*, n° 1 de 1953, on trouve : « A l'époque troublée que nous vivons, c'est avec quelque angoisse que les pères et les mères interrogent l'avenir. Tout être humain a une vocation, tout être humain doit être appelé à l'avance à découvrir cette vocation. Il doit être orienté. Pour nous l'orientation est bien plus qu'une simple technique, elle est avant tout une œuvre d'amour que la technique éclaire. » On conseille une orientation scolaire vers 10, 12 ans, et une orientation professionnelle proprement dite plus tard, comprenant :

- un examen psychologique
- un examen de l'intelligence (tests)
- une recherche des aptitudes
- une étude du caractère, goût, intérêts, tempérament
- une prise en considération du milieu familial
- l'orienteur ne saurait agir seul, il est le représentant d'une activité familiale.

« Nous rappelons à nos lecteurs que grâce au concours d'un spécialiste de l'orientation nous sommes à même de renseigner les familles avec autant de précision que possible sur les questions d'orientation de tel ou tel enfant. Qu'elles veuillent bien exposer leur cas par écrit au secrétariat, 11 rue de Sèvres à Paris, avec un timbre pour la réponse. »

On constatera que pour l'enseignement catholique, l'orientation commence à s'organiser, mais rien n'en paraît dans sa presse spécialisée avant 1956 ; l'orientation professionnelle dans l'enseignement catholique est toujours en sommeil, malgré les aides de l'État ; comme nous l'avons dit plus haut des centres d'apprentissage sont organisés (statut-loi du 21 juillet 1949), le 21 septembre 1951, la loi Marie attribue des bourses aux élèves des écoles privées ; le 28 septembre, la loi Barangé subventionne ces mêmes écoles privées.

CONCLUSION

L'enseignement catholique, comme cette étude de la presse d'éducation et d'enseignement a pu le révéler, a donné un rôle important aux associations de parents d'élèves, pour que les lecteurs de leur presse spécialisée et à travers eux l'ensemble des familles catholiques soit tenu au courant du mouvement initiateur de l'orientation, de la création de l'Institut National d'Orientation Professionnelle (INOP) en 1928, puis du Bureau Universitaire de Statistique (BUS) en 1932. Lors

*L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE*

du premier congrès de l'Association Générale des Orienteurs de France (AGOF) tenu à Paris les 25, 26, et 27 septembre 1935 dont nous avons retrouvé un compte rendu dans le n° du 15 octobre 1935 d'*École et Liberté*, M. Henri David, délégué à la propagande de l'Association de Parents d'élèves de l'enseignement libre, dit : « si l'Association (AGOF) est strictement réservée aux « orienteurs » officiellement contrôlés, le congrès fut très largement ouvert à quiconque s'intéresse à l'orientation professionnelle, et il faut en savoir gré aux organisateurs. » Nous avons retrouvé là le signe de la collaboration indispensable à toute orientation professionnelle. A cette même occasion, la conclusion du Congrès faite par M. Luc, va dans ce même sens. « L'orientation professionnelle, dit-il, n'est pas une science nouvelle qui s'ajouterait à tant d'autres et qui ne saurait être maniée que par ses praticiens. C'est bien plutôt une « attitude » que doivent prendre ceux qui approchent les enfants, attitude qui fait partie intégrante de la conception de leur rôle et qui n'a besoin que d'être mise en évidence. C'est aussi la synthèse de plusieurs collaborations : collaboration de la famille, collaboration du médecin à qui on ne demande pas des connaissances nouvelles, mais une forme nouvelle de ses connaissances, collaboration de l'instituteur ou du professeur dont la tâche n'est pas augmentée mais orientée, collaboration des groupements professionnels dont le rôle de recruteur se trouvera ainsi organisé. »

Cette collaboration entre les pouvoirs publics et l'enseignement catholique présente une certaine originalité qui nous semble due au facteur humain, et à des ententes entre des personnes investies vers un même but : améliorer les conditions de vie de la jeunesse en facilitant son entrée dans le monde du travail. Les APEL, dans le n° 4 d'*École et Liberté* de février 1939, remarquent qu'ils sont en accord avec M. Jean Zay, ministre de l'Éducation Nationale, au sujet du décret-loi de 1938. « Nous avons constaté, est-t-il dit dans l'éditorial de ce numéro, qu'il [Jean Zay] respecte la liberté des citoyens, les réalisations de l'initiative privée et les droits de la famille comme ceux de la profession organisée. C'est un résultat dont nous nous sommes félicités... Nous aimons à espérer que les décrets résultant du décret-loi du 24 mai 1938, et qui ne sont pas encore rendus, resteront dans la droite ligne déjà tracée et que nous n'aurons, une fois de plus, qu'à approuver ce qui aura été conçu et prévu. Nous voulons cependant, au préalable et fidèles à notre doctrine, insister pour qu'en cette matière, la famille, première responsable de la bonne formation des enfants et de la bonne direction de leur vie, ne soit pas tenue à l'écart... Jean Zay, ministre de l'Éducation Nationale a affirmé une fois de plus, au sujet de l'orientation professionnelle, qu'il ne s'agit pas d'imposer à tel ou tel une profession déterminée, mais au contraire d'éclairer un choix pour le rendre plus libre. M. Zay marque ici son opposition à une théorie fréquemment et solennellement énoncée par M. Léon Blum et ses amis, à savoir que l'utilité sociale primant tout, il s'agit d'obtenir de l'individu le meilleur rendement et par conséquent de lui imposer sa vocation et sa place, l'école en régime socialiste étant un vaste bureau de recrutement qui distribuera dans les divers quartiers la variété infinie de la nature humaine. Notre Ministre de l'Éducation Nationale ne semble pas verser en de telles utopies, il en prend même, dans une affirmation publique, le contre-pied. Nous ne pouvons qu'en être très satisfaits. » *École et liberté* ajoute : « ces questions sont de la plus haute impor-

tance. Certaines familles diront qu'elles ne les intéressent pas, car elles ne semblent toucher que les futurs professionnels, que les manuels, et non les candidats aux carrières libérales. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Le problème de la sélection de la jeunesse, de son orientation, de sa vocation, de son placement, est un et indivisible. »

La collaboration entre l'État et les familles de l'enseignement catholique, sans être encore aujourd'hui évidente, nous semble maintenant établie et bienvenue, si l'on considère l'aide réciproque que se sont apportée ces deux instances : l'État en acceptant le partenariat avec les écoles libres catholiques sous forme de contrats depuis 1959, et l'enseignement catholique en accueillant de plus en plus d'élèves dans ses établissements de qualité, ouverts à une plus grande mixité sociale.

Mais malgré les efforts des uns et des autres, ce n'est que très lentement que l'orientation professionnelle dans les établissements de l'enseignement catholique se développe. La période de la guerre, de l'occupation et du gouvernement de Vichy effaçant les efforts fournis précédemment, la période de transformations démographiques, politiques et économiques que va connaître la société française après la Seconde Guerre mondiale, réveillera les Associations de familles catholiques. Après le Plan Langevin-Wallon en 1947 et la loi Debré votée le 31 décembre 1959 définissant les rapports de l'État et des établissements d'enseignement privés, la Fédération des Familles catholiques, seulement en 1968 (*La famille éducatrice* n° 2 et 3, de février et mars 1968) fera preuve d'une réelle efficacité dans la mise en place progressive d'un système d'aide à l'orientation bien structuré au sein des établissements d'enseignements catholiques, collèges et lycées.¹¹

Nous terminerons cette étude en souhaitant que l'orientation soit « une mission à part dans l'École », pour aider l'élève à se construire un projet personnel qui soit adaptable et transformable en fonction de l'âge et de l'évolution des motivations du jeune, sans que celui-ci soit obligé de repartir à zéro quand son avenir se présente différemment de ce qu'il envisageait. Il faudrait surtout aider le jeune à révéler ses atouts, ses compétences et l'aider à les valoriser.

Que l'élève ne soit pas un simple récepteur de savoirs à restituer, mais qu'il soit acteur de son apprentissage. L'intérêt se déplace ainsi de la seule transmission des connaissances vers les processus individuels qui permettent de les acquérir.

Difficile alchimie que l'orientation, car il s'agit bien de trouver un équilibre entre les goûts, la motivation, les compétences et les résultats des élèves, les besoins de l'économie et l'offre d'éducation.

Marie-Françoise de NANTEUIL

Membre du GREO

Abstract : It is in the Educational and Education Press, and particularly in the catholic allegiance periodicals, that can be found, in an historical and social point of view, the interest

¹¹ L'organisation et le fonctionnement de l'orientation scolaire et professionnelle dans les établissements d'enseignement catholique feront l'objet d'une autre étude que nous publierons ultérieurement.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

that the associations of pupils' parents give to the vocational guidance, between 1935 to 1955. They have taken part, with the catholic education, in the vocational development, thanks to the specialized structures' help. (Institut national d'orientation professionnelle – Bureau Universitaire de Statistique).

Key-words : Vocational guidance - Educational and education press - Catholic education - Public education - Job - Pupils' parents association - Motivation.

Bibliographie

- CAROFF A. (1987) *L'organisation de l'orientation des jeunes en France*. Issy-Les-Moulineaux : EAP
- CASPAR KARYDIS P. & Chambon A. (1986) *La presse d'éducation et d'enseignement du XVIII^e à 1940*. Paris : INRP.
- DANVERS F. (1988) *Le conseil en orientation en France, de 1914 à nos jours*. Issy les Moulineaux : EAP
- DANVERS F. (1990) « Le Bureau universitaire de statistique d'Alfred Rosier : mémoire et modernité. » – *L'Orientation Scolaire et Professionnelle* 19, 1 (5-23).
- DANVERS F. (1999) *Fragments pour une lecture anthropologique de l'orientation au XX^e siècle*. Note de synthèse pour l'habilitation à diriger des recherches, Université Charles de Gaulle – Lille III.
- DE NANTEUIL M. F. (1993) « L'orientation scolaire et professionnelle jusqu'en 1973 » Document non publié.
- DE NANTEUIL M. F. (2003) « Quels AVENIRS pour l'orientation professionnelle ? Analyse d'une publication du BUS et de l'ONISEP de 1947 à 2001 » – *Perspectives Documentaires en Éducation*. Paris : INRP.
- DURKHEIM E. (1922) *Éducation et sociologie*. Paris : PUF.
- FAURE E. (1972) *Apprendre à être*. Paris : Fayard, Unesco.
- LANGOUET G. & LÉGER A. (1991) *Public ou Privé. Trajectoires et réussites scolaires*. Paris : Publidix.
- PAIR C. (2006) Évolution de l'orientation des jeunes et contexte socio-économique. GREO, 9 octobre 2006, Conférence non publiée
- PROST A. (1982) « Les écoles libres changent de fonction » – in : *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. IV (413-447). Paris : Labat.
- PROST A. (1992) *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*. Paris : Le Seuil.
- RÉMOND R. (2005) *L'invention de la laïcité française. De 1789 à demain*. Paris : Bayard.
- SÉNÉCAT J. (2004-2005) « Quand l'orientation désoriente » – *L'école des parents* décembre 2004-janvier 2005.
- TANGUY L. (1972) « L'État et l'école. L'école privée en France » – *Revue Française de Sociologie* XIII (338).

M. F. de NANTEUIL

WILBOIS J. (1941) *Le choix d'un métier : l'orientation professionnelle*. Paris : Les Éditions du Temps Présent.

Liste des périodiques étudiés pour cet article

L'apprentissage et l'orientation professionnelle : Bulletin des comités de patronage des apprentis de Paris et du département de la Seine (1926-1934)

Bulletin des archives de l'orientation professionnelle dans le Nord : Organe professionnel de l'Office départemental d'orientation professionnelle du Nord et de l'Office municipal de Lille (janvier 1937-juin 1939)

Bulletin des comités de patronage des apprentis du XIII^e arrondissement de Paris (1916-1927) : Office d'orientation professionnelle

Bulletin de l'institut national d'orientation professionnelle (BINOP) (1929-1939)

Bulletin de l'office d'orientation de Courbevoie et de la banlieue ouest (1922-1939)

Bulletin de la société française de pédagogie (1919 – 1938)

École et liberté : organe des droits familiaux d'éducation (APEL) 1934 – 1944)

La famille éducatrice : fait suite à *École et Liberté* (APEL) (1947-1993)

Mon avenir : journal mensuel pour la préparation à la vie de travail (1930-1939)

Moulin (Le) vert : organe mensuel de la confédération générale des familles et des associations familiales de France (janvier 1929-septembre 1930)

Notre Avenir : organe officiel du service départemental d'orientation professionnelle (juin ?-juillet 1933)

Orientation (L') professionnelle : revue d'étude et de documentation sur toutes les professions (1919-1939)

Petit (Le) technicien : Bulletin périodique de la Société d'enseignement populaire, technique et professionnel (1926-1930)

Vie (La) nouvelle : organe de l'union régionale de l'Association catholique de la jeunesse française (1922-1930 ?)